

\*

## **FICHE FINANCIERE**

(art. 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'État)

Le projet de règlement grand-ducal aura une incidence annuelle sur le budget de l'Etat à hauteur de 60000 euros. Au titre de l'année 2014, le total des indemnités s'élèvera à environ 9700 euros qui seront à charge du budget 2015. Les dépenses sont à charge du budget du Ministère des finances.